RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DÉCISION N° FranceAgriMer/Interventions/2024/12 relative aux délégations de signature consenties aux agents constituant la direction « Interventions »

Montreuil, le 02/08/2024

La Directrice générale de FranceAgriMer,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 6 avril 2017 portant nomination de la Directrice générale de l'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer ;

Vu la décision de la Directrice générale de FranceAgriMer du 7 février 2023 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement ;

Vu la décision n° FranceAgriMer/Interventions/2024/02 du 11 janvier 2024 modifiée relative aux délégations de signature des agents de la direction « Interventions ».

DÉCIDE :

Article 1 : Direction « Interventions »

L'article 1er de la décision N° FranceAgriMer/Interventions/2024/02 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

« Délégation de signature est donnée à Madame Yolène JAHARD, directrice adjointe « Interventions », pour tous les actes relevant des attributions de la direction « Interventions » et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de la direction imputés sur le budget pour compte de tiers dans la limite de la délégation du directeur des interventions,
- tous les actes relevant des attributions de la direction imputés sur le budget d'intervention en compte propre dans la limite de la délégation du directeur des interventions,
- tous les actes relevant du service public de l'équarrissage imputés sur le budget de fonctionnement en compte propre dans la limite de la délégation du directeur des interventions,
- tous les autres actes relevant des attributions de la direction imputés sur le budget de fonctionnement et d'investissement en compte propre dans la limite de 150 000 € ».

12 rue Henri Rol-Tanguy
TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex
Tél : 01 73 30 30 00
www.franceagrimer.fr

Article 2 : Service « Soutien, Investissement et Innovation dans les Filières »

L'article 5 de la décision N° FranceAgriMer/Interventions/2024/02 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

« Délégation de signature est donnée à Madame Charlotte Voisine, cheffe du service « Soutien, Investissement et Innovation dans les Filières », pour tous les actes relevant des attributions du service « Soutien, Investissement et Innovation dans les Filières » et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du service imputés sur le budget pour compte de tiers dans la limite de la délégation du directeur des interventions,
- tous les actes relevant des attributions du service imputés sur le budget d'intervention en compte propre dans la limite de 150 000 €,
- tous les actes relevant du service public de l'équarrissage imputés sur le budget de fonctionnement en compte propre dans la limite de 150 000 €,
- tous les autres actes relevant des attributions du service imputés sur le budget de fonctionnement et d'investissement en compte propre dans la limite de 50 000 €,
- les billets d'aval sans plafond.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Charles Lenoir, adjoint à la cheffe du service « Soutien, Investissement et Innovation dans les Filières », pour tous les actes relevant des attributions du service « Soutien, Investissement et Innovation dans les Filières » et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du service imputés sur le budget pour compte de tiers dans la limite de la délégation du directeur des interventions,
- tous les actes relevant des attributions du service imputés sur le budget d'intervention en compte propre dans la limite 150 000 €,
-
- tous les actes relevant du service public de l'équarrissage imputés sur le budget de fonctionnement en compte propre dans la limite de 150 000 €,
- tous les autres actes relevant des attributions du service imputés sur le budget de fonctionnement et d'investissement en compte propre dans la limite de 50 000 €,
- les billets d'aval sans plafond.

Délégation de signature est donnée Madame Marie Peltier, cheffe de l'unité « Aides aux exploitations et expérimentation », pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :
- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget pour compte de tiers, dans la limite de la délégation du directeur des Interventions,
- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget d'intervention en compte propre, dans la limite de 150 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Emma Orgeret, adjointe à la cheffe d'unité « Aides aux exploitations et expérimentation », pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget pour compte de tiers, dans la limite de la délégation du directeur des Interventions,
- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget d'intervention en compte propre, dans la limite de 150 000 €.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Cyril Espenan, responsable de pôle « Rénovation des vergers arboricoles et cidricoles » à l'unité « Aides aux exploitations et expérimentation », pour les actes relevant des attributions du pôle et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du pôle imputés sur le budget pour compte de tiers, dans la limite de la délégation du directeur des Interventions,
- tous les actes relevant des attributions du pôle imputés sur le budget d'intervention en compte propre, dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent Faure, responsable de pôle « Génétique et expérimentation », à l'unité « Aides aux exploitations et expérimentation », pour les actes relevant des attributions du pôle et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du pôle imputés sur le budget pour compte de tiers, dans la limite de la délégation du directeur des Interventions,
- tous les actes relevant des attributions du pôle imputés sur le budget d'intervention en compte propre, dans la limite de 150 000 €.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre Laude et à Monsieur Jean-François Le Pennec, responsables de pôle « Plans d'investissement » à l'unité « Aides aux exploitations et expérimentation », pour les actes relevant des attributions du pôle et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du pôle imputés sur le budget pour compte de tiers, dans la limite de la délégation du directeur des Interventions,
- tous les actes relevant des attributions du pôle imputés sur le budget d'intervention en compte propre, dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Florence Poinssot, cheffe de l'unité « Entreprises et filières », pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget pour compte de tiers, dans la limite de la délégation du directeur des Interventions,
- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget d'intervention en compte propre, dans la limite de 150 000 €,
- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget de fonctionnement en compte propre, dans la limite de 50 000 €,
- les billets d'aval sans plafond.

Délégation de signature est donnée à Madame Vanessa Laugé, cheffe de l'unité « Gestion de crises agricoles », pour tous les actes relevant des attributions de l'unité et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget pour compte de tiers, dans la limite de la délégation du directeur des Interventions,
- tous les actes relevant des attributions de l'unité imputés sur le budget d'intervention en compte propre, dans la limite de 150 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Sophie Marchau, responsable du pôle « Gestion des crises », pour tous les actes relevant des attributions du pôle et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du pôle imputés sur le budget pour compte de tiers, dans la limite de la délégation du directeur des Interventions,
- tous les actes relevant des attributions du pôle imputés sur le budget d'intervention en compte propre, dans la limite de 60 000 €.

Délégation de signature est donnée à Madame Aliss Cazau, responsable du pôle « Gestion des crises », pour tous les actes relevant des attributions du pôle et, en matière financière, pour :

- tous les actes relevant des attributions du pôle imputés sur le budget pour compte de tiers, dans la limite de la délégation du directeur des Interventions,
- tous les actes relevant des attributions du pôle imputés sur le budget d'intervention en compte propre, dans la limite de 60 000 € ».

Article 3 : Entrée en vigueur

La présente décision prend effet à compter du lendemain de sa publication au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

La Directrice générale

Christine Avelin